Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212203244-20260619-26_07_18-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUAY-PERROS

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 19 juin à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Quay-Perros, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Yves LE DAMANY, Maire.

Etaient présents : Yves LE DAMANY, Maire, Jean-Luc CAMPION, Gisèle LE GUILLOUZER, Joël LETESSIER, Armelle JEGOU, Adjoints, Gérard DAUVERGNE, Marie France ADAM, Franck ZAWADZKI, Karine ROULLEAU, Séverine THORAVAL, Sébastien DELAUNAY, Gilbert BOTELLA, Gaëlle URVOAS et Olivier HOUZET, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Procuration(s) :

Sophie BURLOT, procuration à Sébastien DELAUNAY

Secrétaire de séance : Sébastien DELAUNAY est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 26.07.18. (7.5)

Date de convocation : 13 juin 2026
Date d'affichage de la convocation : 13 juin 2026

Objet : Demande de fonds de concours auprès de Lannion-Trégor Communauté

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des Fonds de concours de LTC « Patrimoine communal » 2022-2026 : la commune disposait d'une enveloppe totale de 41 415,76, il resterait de disponible : 40 884,38 € à mobiliser avant septembre 2026.

Il est proposé de mobiliser cette somme restante pour le financement de la chaudière de l'école.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	Montant TTC	Recettes	
Radiateurs et chaudière gaz hybride	102 595,00 €	Etat - FCTVA	16 829,00 €
		LTC - Fonds de concours	40 884,00 €
		Commune - Fonds propres	44 882,00 €
Total	**102 595,00 €**	**Total**	**102 595,00 €**

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212203244-20260619-26_07_18-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le plan de financement ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer auprès de Lannion Trégor Communauté une demande de fonds de concours pour le projet de remplacement de la chaudière de l'école.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait et copie conforme

Le Maire,
Yves LE DAMANY



Le secrétaire de séance,
Sébastien DELAUNAY

